ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2019

Michage DÉPAIRTEMENT-RÉGION DE LA GUADELOUPE

our l'autorité compétente par ilégation 971-200018653-20191023-20191007704-D



# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

# DÉLIBÉRATION N°2019.10.07/704

# Reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018

. Budget annexe centre culturel de Sonis

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

# 7<sup>ème</sup> séance de l'année 2019

## Mercredi 23 octobre 2019 -----

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 23 octobre, à 10 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 17 octobre 2019.

	Présents : 28	
	<u>Président</u>	
M. Éric	JALTON	
	<u>Vice-présidents</u>	
M. Jacques	BANGOU	1er Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2ème Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4ème Vice-Présidente
Mme Suzelle	SÉVILLE	5ème Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9ème Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers communautaires - Membres du bureau		
M. Fabert	MICHÉLY	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Δ	utres conseillers communautair	<u>'es</u>
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LÉRÉMON	
M. Maurice	LORQUIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

## Excusés représentés: 2

### Vice-présidentes :

Mme Claudine CHALUS-BAZILE (124me Vice-présidente) Procuration à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12ème Vice-présidente) Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PÉRAFIDE

### Excusés non représentés: 11

#### Vice-présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3ème Vice-Président)

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6thne Vice-Présidente)

Mme Murielle JABES (7ème Vice-Présidente)

M. Georges BREDENT' (82ne Vice-Président)

M. Dominique BIRAS (11ème Vice-Président)

### Conseillers communautaires - Membres du bureau :

Mme Josiane GATIBELZA Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Max CÉLIGNY

### Autres conseillers communautaires :

Mme Lise Claude AZÈDE M. Chazy CIRANY

M. Harry DURIMEL

# Absents: 9

#### Vice-président :

M. Pierre THICOT (15tmc Vice-Président)

#### Autres conseillers communautaires :

M. Jean-Luc CÉLIGNY

Mme Juliana FENGAROL

M. Daniel MARSIN

M Alix NABAJOTH

M. Jean-Charles SAGET

M. Patrick SELLIN

Mme Ketty WALPO

Mme Nadège THÉOPHILE

ccusé certifié exécutoire

téception pa**lionnéme**nt à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions dischage: 05 de discournément délibérer.

selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Renée-Georges NABAJOTH-DELOUMEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,;
- VU l'instruction comptable des communes M14;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du conseil au président;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 21 octobre 2019 :

Après en avoir délibéré;

# DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'affecter le résultat 2018 du Budget annexe centre culturel de Sonis comme suit :

133 202,74 € en section de fonctionnement au compte R002

0 € en section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

ccusé certifié exécutoire

délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, de l'arrondissement de la ville de Baie-Mahault, à Madame le de la ville de Baie-Mahault, à Madame le de l'arrondissement de l'arron

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 05 NOV. 2019

Le Président

ric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 0 5 NOV. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 0 6 NOV. 2019
- " Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 0 6 MOV 2019
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
  0 6 NOV. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le

0 6 NOV. 2019

ccuse de reception - Ministère de l'interieur

71-200018653-20191023-20191007704-DE

ccusé certifié exécutoire

léception par le préfet : 05/11/2019 uffichage : 05/11/2019

our l'autorité compétente par itégation 971-200018653-20191023-20191007704-D

